

Le 19 décembre 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 décembre 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, MOINE, CEYTE, PEPIN, PONSON, RODRIGUES.

**Procurations** : Monsieur VOCANSON à Monsieur MONTEUX, Madame MONTET-FRANC à Madame MONTAGNON, Madame SORGI à Monsieur CEYTE, Monsieur CAMPEGGIA à Madame MOINE.

**Absent** : Monsieur KARA.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----

**Objet : Création d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour des travaux de réhabilitation du groupe scolaire de Bouthéon**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 21 décembre 2020, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) afin de permettre une gestion budgétaire plus rigoureuse et appropriée pour des opérations pluriannuelles.

Dans cette même délibération, l'assemblée délibérante a ainsi approuvé la création de deux AP/CP relatives aux travaux d'éclairage public et aux aménagements des bords de Loire.

Il ajoute que, par différentes délibérations, l'assemblée délibérante a approuvé l'actualisation des AP/CP et la création de plusieurs nouvelles AP/CP relatives à la réalisation de travaux et aménagements suivants :

- Espace CAMUS
- Ensemble PASTEUR
- Complexe sportif Roger BAUDRAS
- Complexe sportif Envol

Monsieur le Maire indique qu'il apparaît nécessaire de créer une nouvelle AP/CP, au programme 0333, pour la réalisation de travaux de réhabilitation du groupe scolaire de Bouthéon, comme indiquée dans le tableau annexé ci-après.

Il est à noter que ce dossier a fait l'objet d'une présentation en groupe de travail municipal le 15 décembre 2022 et qu'un avis favorable a été remis à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20221220-2022-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Publication : 22/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 23 voix pour et 5 abstentions (groupe Changeons de Cap) :

- **APPROUVE** la création d'une nouvelle AP/CP relative à la réalisation de travaux de réhabilitation du groupe scolaire de Bouthéon,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses relatives à cette opération telle que détaillée ci-après, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes,
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 20 décembre 2022

Le Maire,  
François DRIOL

Le secrétaire de séance,  
Pierre-Julien MARRET



Autorisations de programme					Crédits de paiement		Reste à financer
N°	Libellés	Votées (délibération précédente)	Révisées exercice 2023	Votées	Ouverts sur exercice antérieur	Ouverts au titre de l'exercice 2023	Exercice 2024 et au-delà
0333	Groupe scolaire de Bouthéon	-	-	1 500 000	-	300 000	1 200 000